

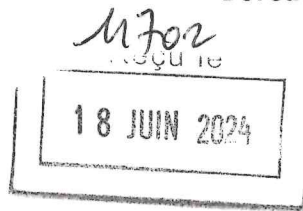


**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté, de la légalité
et du développement territorial**

**Bureau du développement territorial
et des finances locales**



Affaire suivie par M. Alain PAROLIN
chargé du contrôle budgétaire
Tél : 05.59.98.25.38
Mél : alain.parolin@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **06 JUIN 2024**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Monsieur le maire
de la commune de Gelos
49 rue Eugène Daure
64110 GELOS

Lettre recommandée avec accusé de réception

n° 2C 168 897 8683 6

Objet : Contrôle des actes budgétaires

Références : Affectation des résultats 2023 et budget primitif 2024

Vous m'avez transmis, au titre du contrôle budgétaire, l'affectation des résultats 2023 et le budget primitif principal 2024 de votre commune.

Ces documents appellent de ma part les observations suivantes :

Je constate, d'une part, que vous avez décidé l'affectation d'un résultat en investissement (R001) d'un montant de 485 948,15 €.

Or, d'après le compte de gestion établi par le comptable public, ce report doit s'élever à 439 078,81 €.

D'autre part, vous avez reporté au budget primitif 2024 le résultat erroné précité.

Je vous invite donc à modifier, d'une part, la délibération de l'affectation des résultats 2023 avec un résultat d'investissement reporté (001) d'un montant de 439 078,81 € et, d'autre part, par le biais d'une décision modificative, à modifier ce résultat dans le budget primitif 2024.

Ce courrier s'inscrit dans le cadre du recours gracieux ouvert au préfet au titre du contrôle de légalité, préalable à une décision de déféré devant le tribunal administratif.

L'absence de réponse de votre part, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente, vaudra décision implicite de rejet ouvrant ainsi le délai de recours contentieux devant la juridiction administrative.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE

Copie à :
DDFiP – Division Gestion comptable locale et de l'État